

ÉCOLE maternelle élémentaire primaire **LES DEUX GUIERS**

COMMUNE **ENTRE DEUX GUIERS**

CONSEIL D'ÉCOLE

PROCÈS-VERBAL

ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2020

Adresser :
 - 1 exemplaire à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription
 - 1 exemplaire au Maire

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ	
Directeur de l'école - Président : M. GUIGON	X		
Maîtres de l'école			
Mme CONSTANTIN	X		
Mme DAMARIUS		X	
Mme DUCOEUR		X	
Mme ETIENNE		X	
M. FRANCILLON		X	
Mme JAY-EYDOUX		X	
Mme MOLE		X	
Mme TARLET		X	
Représentants des parents d'élèves titulaires			suppléants assurant un remplacement
M. ALBISER		X	
Mme ALBISER		X	
Mme AULAGNER	X		
Mme ATIFI	X		
Mme DEMANGE		X	
Mme GALLEY		X	
Inspecteur de l'Éducation Nationale : M. HELAY-GIRARD		X	
Maire de la Commune ou son représentant : M. BAFFERT	X		
Conseiller Municipal, adjoint au scolaire: Mme MICHELET	X		
Délégué Départemental de l'Éducation Nationale : Mme SARTER	X		
VOIX CONSULTATIVE			
Membre du R.A.S.E.D. : Mme Tixier		X	
Médecin scolaire : Mme Nicolas		X	
Infirmière scolaire : Mme Eymin		X	
A.T.S.E.M.			
Mme MONTAGNAT-RENTIER		X	
Mme SOUILLET		X	
Personnes invitées :			
Représentants des parents d'élèves suppléants			REPLAÇANT

Procès-verbal établi le 16/11/2020

Le Président, Directeur de l'école,

Le Secrétaire de séance,

Nom : GUIGON

Nom : GUIGON

PLAN

1- Intervention des délégués enfants

2- Organisation du conseil d'école
Elections

3- Bilan financier

4- Vie de l'école

4.1- Effectifs de l'école

4.2- Règlement intérieur de l'école

4.3 - APC

4.4- Projet d'école

4.5-Activités scolaires hors de l'école/Projets

5- Liaison école/collège

6- Equipement / Travaux / Sécurité

7- Courrier du Président des DDEN

N°	TITRE ET DÉVELOPPEMENT	Ne rien inscrire dans cette colonne												
1	<p>En raison du confinement et du protocole sanitaire, ce premier conseil d'école a lieu en visioconférence et avec des effectifs réduits.</p> <p><u>Intervention des délégués enfants.</u> Les délégués enfants seront reçus prochainement par Mme Michelet et M. Guigon. Le compte-rendu de leurs demandes et suggestions diffusé sur le site de l'école.</p>													
2	<p><u>Organisation du conseil d'école</u></p> <p><u>Elections</u> Sur 201 inscrits, il a eu 101 votants (94 votes exprimés). Le pourcentage de participation est alors de 46,7 %. M. Guigon indique que des votes n'ont pu être comptabilisés (enveloppes remises hors délais, ne comportant pas les noms et prénoms des votants...).</p>													
3	<p><u>Bilan financier</u></p> <p>M. Guigon présente le bilan des comptes de l'école pour l'année 2019/2020 et présente le budget pour cette année scolaire.</p> <p><u>Bilan du budget 2019/2020 :</u> a) Dépenses : 6 793,79 € (dont 6425,64 € pour les sorties et autres dépenses liées aux projets) b) Recettes : 4442 € (dont 742 € pour les cotisations de la coopérative scolaire, 3700 € de subvention de la mairie)</p>													
4	<p><u>Vie de l'école</u></p> <p><u>4.1- Effectifs de l'école</u></p> <table data-bbox="132 1435 687 1626"> <tr> <td>Classe de PS/MS : 23</td> <td>8 PS 15 MS</td> </tr> <tr> <td>Classe de MS/GS : 25</td> <td>4 MS 21 GS</td> </tr> <tr> <td>Classe de CP/CE1 : 25</td> <td>14 CP 11 CE1</td> </tr> <tr> <td>Classe de CE1/CE2: 26</td> <td>8 CE1 18 CE2</td> </tr> <tr> <td>Classe de CE2/CM1 : 25</td> <td>6 CE2 19 CM1</td> </tr> <tr> <td>Classe de CM2 : 23</td> <td>23 CM2</td> </tr> </table> <p><u>Effectif de l'école :147</u></p> <p>Une inscription en PS est en cours. L'enfant devrait être admis à l'école prochainement.</p> <p><u>4.2- Règlement intérieur de l'école</u></p> <p>Il est issu du règlement départemental type. Aucune modification n'est apportée cette année. L'application du protocole sanitaire ne nécessite pas de modification du règlement intérieur puisqu'il s'applique durant la crise sanitaire et qu'il est la traduction des ordonnances relatives à l'état d'urgence sanitaire.</p> <p>Après lecture le règlement est adopté à l'unanimité.</p> <p><u>4.3 – APC</u> Les horaires des APC sont soumis au vote du conseil d'école (16h-16h30 et 16h-16h45). Ces horaires sont votés à l'unanimité.</p>	Classe de PS/MS : 23	8 PS 15 MS	Classe de MS/GS : 25	4 MS 21 GS	Classe de CP/CE1 : 25	14 CP 11 CE1	Classe de CE1/CE2: 26	8 CE1 18 CE2	Classe de CE2/CM1 : 25	6 CE2 19 CM1	Classe de CM2 : 23	23 CM2	
Classe de PS/MS : 23	8 PS 15 MS													
Classe de MS/GS : 25	4 MS 21 GS													
Classe de CP/CE1 : 25	14 CP 11 CE1													
Classe de CE1/CE2: 26	8 CE1 18 CE2													
Classe de CE2/CM1 : 25	6 CE2 19 CM1													
Classe de CM2 : 23	23 CM2													

N°	TITRE ET DÉVELOPPEMENT	Ne rien inscrire dans cette colonne
5	<p><u>4.4- Projet d'école</u> Les axes du conseil d'école 2017/2020 sont présentés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun (en lecture notamment) ; 2) éducation culturelle et artistique, sportive et humaniste (Améliorer la cohérence du parcours citoyen ; Sensibiliser à la prévention des risques ; Travailler les 3 axes du Parcours d'Education Artistique et Culturel) ; 3) réponse à la difficulté scolaire et/ou réponse aux besoins particuliers (Aménager les espaces pour favoriser l'autonomie des élèves ; Rendre les apprentissages plus accessibles et plus lisibles par chacun ; Rendre cohérentes les règles de vie dans l'école pour tous les temps l'enfant ; Organiser le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers) ; 4) Vie scolaire (Rendre lisible et explicite auprès des familles les actions de l'école. Expliquer le rôle des parents délégués ; Utiliser le numérique (livre numérique, site internet) pour informer les parents sur les projets de l'école et les apprentissages. Développer le cahier de texte numérique et la publication de ressources numériques). <p><u>4.5- Activités scolaires hors de l'école/Projets</u> Les différents projets menés par l'école sont en lien avec le projet d'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet ENS pour les classes du MS/GS au CM2 ; ces projets portent sur la flore, la biodiversité... Ce projet est financé par le Conseil Départemental (accompagnateurs) et la mairie (transports). • Toutes les classes de l'école sont inscrites au projet « Ecole et cinéma » et se rendront au cinéma pour visionner des films adaptés à l'âge des enfants, films qui seront ensuite exploités en classe. Ce projet est financé par le Sou des Ecoles. • Les « incorruptibles » : Comme l'année dernière, les enfants vont découvrir une sélection de livres et voteront pour élire l'ouvrage qu'ils ont préféré. • Les élèves de CP et CE1 se rendront à la piscine de Coublevie pour le cycle piscine. (projet financé par la mairie) • Les classes de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM2 suivront un cycle ski de fond. (projet financé par le Sou des Ecoles pour les moniteurs, la location du matériel par la coopérative scolaire et les transports par la mairie) • La classe de CE2/CM1 et CM2 auront un cycle « rugby », en lien avec le club local. • La classe de CM2 participe à un projet artistique et culturel, avec le groupe Soléo. • La classe de MS/GS poursuit son projet intergénérationnel avec l'EHPAD et ses sorties nature (en lien avec le projet ENS). <p>Les représentants des parents d'élèves ont été interrogés sur les séances d'EPS avec le protocole sanitaire. M. Guigon indique que la pratique de l'EPS est autorisée par le protocole sanitaire, avec des mesures à respecter.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de port du masque pendant cette activité - Distanciation d'au moins 2m - Les activités qui impliquent des contacts directs sont interdites <p><u>Liaison école / collège</u> Prévus par les programmes officiels, les travaux concernant le conseil école/collège sont menés cette année, avec le collège des Echelles. Ses missions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. - Etablir le programme d'actions pour l'année scolaire suivante ainsi qu'un bilan de ses réalisations. <p>Une première réunion a eu lieu en octobre. Les enseignants de primaire ont pu échanger avec les professeurs de collège sur les élèves en difficultés au collège, la réunion ayant dû être reportée. Les élèves de la classe de CM2 devraient se rendre au collège pour participer à une séance d'EPS avec Mme Arèzes (jeux collectifs).</p>	

N°	TITRE ET DÉVELOPPEMENT	Ne rien inscrire dans cette colonne
6	<p><u>Équipement / Travaux / Sécurité</u></p> <p>M. Baffert présente le projet de reconstruction de la classe incendiée et d'une nouvelle cantine. Il indique que plusieurs réunions ont déjà été organisées, en présence notamment des enseignants et du personnel périscolaire. Un nouveau bâtiment va être construit à l'emplacement de la classe incendiée et du boulodrome. Ce bâtiment comprendra une salle de classe (d'un volume équivalent à celle incendiée) et une nouvelle cantine. La création d'une salle pour le périscolaire (60m²) est également prévue, sa réalisation dépendant des subventions qui seront obtenues.</p> <p>La cantine actuelle sera réaménagée et pourra être utilisée par l'école (accueil des maîtres spécialisés, de la psychologue scolaire, réunions...).</p> <p>Les travaux de démolition (salle de classe incendiée et boulodrome) seront réalisés pendant des vacances scolaires, certainement pendant les vacances de Noël. Les représentants des parents d'élèves soulignent que les enfants ont hâte de voir disparaître cette classe incendiée, sa vue leur rappelant de bien mauvais souvenirs.</p> <p>En raison des délais pour obtenir les différentes autorisations, la construction des nouveaux bâtiments débutera à l'automne 2021 si le calendrier est respecté, les conditions sanitaires actuelles étant sources d'incertitudes.</p> <p>Les nouveaux bâtiments devraient être alors opérationnels pour la rentrée de septembre 2022.</p> <p>Un projet concernant la cour de l'école (réaménagement) avait été envisagé. Il sera réalisé ultérieurement.</p>	
7	<p><u>Courrier du Président des DDEN</u></p> <p>Mme Sarter lit une déclaration du Président des DDEN concernant l'attentat terroriste contre un enseignant.</p> <p>Cette déclaration est jointe au procès-verbal de ce conseil d'école.</p>	